

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, MM BORDET Bernard, BRISSON Noël, GUTTON Pierre, LUCAS Mathieu.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme VEILLAT FABIEN Florence, M. GIRAUD Pierre

Nombre de Conseillers en exercice :	9
Présents :	7
Absents excusés :	0
Dont pouvoirs :	0
Votants :	7

Secrétaire de séance : Mme HERHARD Anne-Marie

Convocation : 11 juin 2019

ORDRE DU JOUR

A. Patrimoine et immobilier :

- 1) Révision des loyers des logements communaux et étude de devis
- 2) Devenir du bar-tabac
- 3) Cimetière : Projet de columbarium
- 4) Église : étude faisabilité sanitaires et eau courante

B. Communauté de communes : Représentants communautaires

C. Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

D. Finances :

- 1) Décisions modificatives
- 2) Devis voirie terrain de camping

E. Voirie 2019

F. Foyer des jeunes : étude de projet

G. Feu d'artifice du 14 août

H. Point travaux pôle scolaire

I. Questions diverses

Visite de l'école à 18h00, le rendez-vous a été fixé sur le site.

Approbation du compte-rendu du 9 mai 2019

Le compte rendu du 9 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Révision des loyers des logements communaux et étude de devis

Par courrier du 14 mai 2019, Vendée Habitat demande que le Conseil Municipal réévalue le loyer des logements communaux dont l'organisme a la gestion. Le conseil d'administration de Vendée habitat a voté une augmentation des loyers de 1,25% pour l'ensemble du patrimoine des logements et des garages.

Monsieur le Maire expose également le fait que le logement situé 1 route de Benet a été entièrement rénové avec remise aux normes pour l'arrivée de nouveaux locataires, il propose au Conseil Municipal de statuer sur une nouvelle base de loyer pour ce logement.

Le Conseil Municipal approuve la revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2019, la variation annuelle de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2018 étant de 1.25%.

Le Conseil Municipal approuve une nouvelle base de loyer pour le logement situé 1 route de Benet et décide de statuer sur le montant des loyers suivants :

LOGEMENTS	ADRESSE du logement	Loyer actuel	Loyer au 01/07/2019
1	1 Rte de Benet	393.21€	400,00 €
2	43 Rte de Ste Christine	433,57 €	438,99€

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le second logement, situé 43 route de Sainte Christine, a été récemment libéré par le locataire (en location depuis 2014), expose que des travaux de nettoyage et de remise bon état (peinture, menuiserie, électricité, vérification et maintenance de la chaudière) sont nécessaires pour que le nouveau locataire puisse l'occuper à partir du 15 août.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises locales de peinture. Une seule entreprise a pour l'instant répondu favorablement. Le Conseil Municipal accepte que le devis le plus avantageux soit validé avant la prochaine réunion étant donné les délais courts d'exécution (les travaux doivent être terminés avant le 15 août).

Devenir du bar-tabac

La commune avait fait l'acquisition en 2017 de l'immeuble « bar-tabac », situé 11 rue principale. Considérant que la commune n'a pas eu de proposition de reprise en gérance du commerce, et, sur approbation du Conseil Municipal en date du 4 avril 2019, Monsieur le Maire a rencontré le notaire de Benet, Maître Rondeau, et l'a chargé de produire une estimation de l'immeuble « Bar-Tabac ».

Maître Rondeau a estimé la valeur de l'immeuble cadastré A650 d'une surface de 469m², situé 11 rue principale, à 80 000,00 euros.

Monsieur le Maire a proposé de mettre l'immeuble en vente au prix de 80 000,00 euros négociable dans la limite du raisonnable.

Le Conseil Municipal décide, après estimation de Maître Rondeau, notaire à Benet, de mettre en vente l'immeuble cadastré A650, situé 11 rue principale au prix de 80 000,00 euros négociable.

Cimetière : Projet de columbarium

Monsieur le Maire fait remarquer que, dans le cadre d'un décès, la population progresse de plus en plus vers l'idée de la crémation.

Monsieur le Maire expose une première étude de faisabilité de columbarium au cimetière communal par la société Granimont, spécialisée dans le domaine, qui a déjà produit un travail pour la commune voisine, Saint Sigismond.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à un aménagement de l'espace cinéraire du cimetière communal, par l'installation d'un columbarium et l'aménagement réglementaire d'un jardin du souvenir en demandant une étude de faisabilité de columbarium dans le cimetière communal à des entreprises spécialisées dans ce domaine considérant qu'un espace au fond de cimetière de 7 mètres sur 2 mètres peut accueillir l'emplacement de 6 cases (2 x3) et un jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal approuve que soit réalisée une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un espace cinéraire adapté au cimetière communal.

Église : étude faisabilité sanitaires et eau courante

Monsieur le Maire a été interpellé par un administré concernant l'absence d'eau courante et de sanitaires sur le site de l'église.

L'utilisation en est peu fréquente, mais l'église de la commune devient plus centrée pour le secteur paroissial, ce qui pourrait entraîner une fréquentation plus importante.

Les travaux qui devraient être engagés ne sont pas prévus au budget 2019 de la commune mais pourraient être étudiés pour 2020 considérant les travaux d'assainissement (sanitaires), de raccordement à l'eau potable.

D'autres travaux doivent être programmés tels que :

- Des réparations au niveau du parvis et de la porte pour laquelle une entreprise locale sera consultée pour l'établissement d'un devis.
- Une solution pour éviter les déjections de pigeons.

Communauté de Communes : Représentants communautaires

Monsieur le Maire rappelle que conformément au VII de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à une recomposition de l'organe délibérant de tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux qui aura lieu en mars 2020.

Monsieur le Maire explique que la loi prévoit que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est arrêté par le Préfet au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède ces élections. Leurs répartitions peuvent être fixées selon deux modalités : par accord local dans les conditions définies au 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, la loi n°2015-264 du 9 mars 2015, ou à défaut d'accord local, **adopté au plus tard le 31 août 2019**, il sera fait application des dispositions de droit commun prévues aux II à V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Cette répartition est effectuée en fonction de la population municipale 2019. La répartition de droit commun serait donc la suivante : LE MAZEAU ayant 456 habitants aura un représentant.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.5211-6 du CGCT permet aux communes ne disposant que d'un seul siège au Conseil Communautaire de disposer également d'un suppléant. Cette faculté concerne donc la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les communes disposent d'un délai allant jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur la répartition des sièges des conseillers communautaires par un accord local.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (ou à la majorité par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions) décide de fixer le nombre de sièges attribué à la commune, membre pour la reconstitution du Conseil Communautaire lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, maintenant la possibilité de disposer d'un suppléant conformément à l'article L.5211-6 du CGCT.

Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (grade d'avancement) pour assurer les missions d'agent technique polyvalent.

En accord avec la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide la suppression, à compter du 31 décembre 2018 d'un emploi permanent à temps non complet (29/35) d'adjoint technique territorial, catégorie C pour la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 29/35ème à compter du 1^{er} janvier 2019 permettant à l'agent bénéficiaire d'un avancement de son grade.

Décisions modificatives

La trésorerie principale de Fontenay-le-Comte a signalé quelques erreurs de saisie sur la présentation des budgets de la commune. Ces erreurs ne remettent pas en cause le vote des budgets communaux et impliquent des décisions modificatives qui doivent être saisies par les services administratifs.

Un soutien logistique d'un agent communal de Damvix et du trésorier principal de Fontenay-le-Comte vont permettre de mener à bien la correction, et la saisie de ces décisions modificatives.

Devis voirie terrain de camping

Des travaux de voirie sont envisagés sur le chemin menant à l'accès du camping.
La société Eiffage doit fournir un devis correspondant à ces travaux.

Voirie 2019

Une buse, Route de la Sèvre, datant de 1912 environ, est abîmée par les nombreux passages de véhicules. Son remplacement doit être envisagé par une nouvelle.

La nouvelle buse de diamètre inférieure à l'ancienne sera installée à l'intérieur de la première évitant des travaux plus onéreux sur la voirie.

Les membres du Conseil Municipal notent, par ailleurs, qu'il est important de rester vigilant quant à l'entretien régulier des arbustes en bord de voie communale.

Un point est fait sur le programme de travaux de voirie 2019 effectués sur la route de la Sèvre qui sont terminés, et sur le chemin touristique.

Foyer des jeunes : étude de projet

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'échanges a eu lieu à Saint Sigismond pour un projet de mutualisation du foyer des jeunes du Mazeau et Saint Sigismond.

Une rencontre avec la présidente du foyer permettra le recensement des jeunes du Mazeau et de leurs besoins.

Le Conseil Municipal approuve l'étude du projet pour établir un contact avec les associations, un questionnaire et un recensement des jeunes et de leurs besoins.

Feu d'artifice du 14 août

Le feu d'artifice traditionnel du 14 août a lieu sur un terrain du « Communal » près de la route de la Sèvre. La société Fillon a fourni le dossier pour transmission aux services de l'Etat et de protection civile (SDIS 85).

Point travaux pôle scolaire

Les élus du Conseil Municipal ont visité la partie terminée des travaux, à savoir la salle de motricité actuellement utilisée comme classe ainsi que les locaux destinés à l'administratif.

La seconde partie des travaux n'est pas accessible. Elle prévoit l'abaissement des plafonds, la division des classes et de nouvelles ouvertures.

Le suivi des engagements est respecté et la fin des travaux et livraison peut être prévue pour novembre 2019.

Questions diverses

- Prévion d'un curage de fossé, route de Benet, pour prévenir son débordement en cas d'orage. La commune est en attente d'un devis.
- Communication pour la vente de terrains du lotissement « le Dezais ». bien que des terrains soient déjà vendus et 2 permis de construire instruits, le conseil municipal approuve l'idée de faire paraître des annonces via un site de petites annonces et sur le site internet de la commune.
- Le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée à 35 heures hebdomadaires est envisagée pour pallier le retard de traitement des affaires courantes et la défaillance d'un agent en mission temporaire en poste du 25 février au 14 mai 2019.
- Monsieur le Maire informe qu'un tirage au sort d'électeurs de la commune pour jurés d'assises a lieu le 27 juin à Damvix.
-

Tour de table

- Un élu fait remarquer son désaccord pour que le matériel communal soit emprunté par une autre commune régulièrement alors que ce ne devrait être qu'en cas de dépannage. dans ce cadre le conseil municipal pourrait envisager une convention de prêt
- Une élue informe que des tentes parapluies ont été acquises par la CCVSA dans le cadre des actions culturelles.
- Monsieur Brisson informe de la prochaine réunion de l'association foncière ayant lieu le 28 juin à la mairie.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45